



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

10 octobre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 111

Le communiqué

L'explication

La participation du Collectif à la Déclaration du Forum sur le déséquilibre fiscal

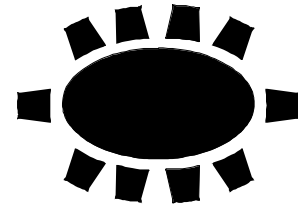
Oui, avec réserves

Québec, le mardi 8 octobre 2002 – Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a signé aujourd'hui la Déclaration finale du Forum sur le déséquilibre fiscal tenu à l'Assemblée nationale en apposant "avec réserves" à côté de sa signature.

Le Collectif souscrit entièrement à la visée première de ce Forum qui consistait à demander au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal constaté par le rapport Séguin. Il prend part au consensus du Forum à cet effet et pense que la société doit être unie sur cette question.

Par ailleurs, il émet deux réserves qu'il associe à sa signature. La première réserve est relative au libellé de la motion unanime de l'Assemblée nationale du 7 juin 2002 sur laquelle s'appuyait le texte de la déclaration proposé aux participant-e-s. Ce libellé stipule que la demande est faite "principalement en vue d'améliorer les services de santé, d'éducation et de soutien à la famille". Il manque à cette énumération toute la question des transferts aux personnes par les différentes formes de sécurité du revenu. Cette question est majeure dans le problème de déséquilibre fiscal constaté entre le fédéral et les provinces et elle a échappé régulièrement aux décisions budgétaires récentes de part et d'autre. Il faut rappeler notamment la construction de surplus fédéraux à même les cotisations pour l'assurance-emploi et la réduction importante de la participation du fédéral au financement de l'aide sociale suite au passage du Régime d'assurance publique du Canada (RAPC) au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). La seconde réserve est relative à l'ajout à la fin de la déclaration que la correction demandée ne doit pas conduire le gouvernement fédéral à un déficit budgétaire. Le Collectif n'a pas de position sur la question.

Inventer des fiscalités équilibrées pour des sociétés sans pauvreté impose de garantir des actions au plan de la redistribution de la richesse et de la réduction des écarts de revenus. À ce sujet le gouvernement fédéral doit faire sa part. - 30-



Bonjour tout le monde ! Vous aurez vu apparaître dans les médias de mardi soir et d'hier que j'avais signé «avec réserves» la Déclaration du Forum national sur le déséquilibre fiscal qui s'est tenu à l'Assemblée nationale les 7 et 8 octobre derniers. Il m'a semblé que vous aviez droit à quelques explications. Voici tout d'abord ci-contre le communiqué que nous avons émis mardi soir. Alors, que s'est-il passé au juste ?

Premièrement nous avons reçu le 20 septembre dernier une invitation du Premier ministre à ce Forum «pour venir discuter des conclusions du rapport Séguin de même que des orientations de réinvestissement en santé, en éducation et au soutien à la famille». L'invitation était faite à tous les organismes qui avaient présenté un mémoire à la Commission sur le déséquilibre fiscal, ce qui était notre cas, ainsi qu'à quelques autres. Avec l'exécutif, nous avons évalué que c'était opportun d'autant plus que nous sommes d'accord sur l'existence du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces et que nous avons des choses à dire sur le sujet. J'ai donc accepté l'invitation.

Une fois sur place, on nous a informés qu'il nous serait proposé d'entériner une déclaration exprimant une volonté des participantEs de demander au fédéral une correction du problème.

(Suite au verso)

Un 17 octobre parlementaire! Un mot pour vous dire que le 17 octobre, Monique Gagnon-Tremblay, présidente de la Commission des affaires sociales, recevra pour un déjeuner-rencontre au nom de l'Assemblée nationale un groupe de 20 à 30 personnes en situation de pauvreté qui exposeront aux parlementaires présentEs les solutions qu'elles voient sur différents problèmes relatifs à la pauvreté. Nous réunirons ce groupe la veille pour préparer les interventions.

Un déséquilibre fiscal bien réel

Les travaux ont ensuite commencé: exposés de Yves Séguin, président de la commission sur la chose, puis de Luc Bussières, du Conference Board du Canada, accord de l'auditoire que le problème est réel et qu'il mérite une action collective auprès du fédéral. En réponse à une question de ma part, il semble d'après Yves Séguin que la récupération de la TPS pourrait s'avérer plus polyvalente dans la perspective d'une société voulant travailler à diminuer les écarts et à agir plus au plan de la redistribution de la richesse.

Un projet de déclaration problématique

C'est suivi d'un souper au Parlementaire, pendant lequel le texte de la Déclaration prévu pour le lendemain commence à circuler «sous le couvert» si vous me permettez le jeu de mots. À la lecture, j'annonce mon triple problème : 1. on est d'accord pour réclamer le dû du Québec au fédéral, mais 2. je n'ai pas de mandat pour signer une déclaration; en plus 3. la motion de l'Assemblée nationale qui s'annonce pour servir de base à la Déclaration pose problème, dans la mesure où elle évite de mentionner un aspect important du problème de déficit de transfert fédéral-provincial.

En effet, comme vous le lisez dans le communiqué, une partie du problème de déséquilibre touche à des manquements importants du côté des transferts aux personnes ou si vous voulez, des différentes formes de sécurité du revenu.

Voici quelques exemples. Les surplus importants des revenus de cotisations d'assurance-emploi ne sont pas utilisés au fédéral aux fins pour lesquelles ils sont perçus. En passant du RAPC au TCSPS (voir communiqué), qui sont la veine par laquelle le fédéral participe aux dépenses des provinces en aide sociale, le principe d'une aide sociale fondée sur les droits a été perdu et la garantie que le fédéral finance 50% des dépenses a été remplacée par un plafond. Or il est question aussi de rapatrier le TCSPS. On pourrait aussi parler du manque du fédéral à dépenser pour s'assurer que toutes les personnes âgées qui ont droit au supplément de revenu garanti y aient accès au lieu que ce soit seulement celles qui le savent et qui le demandent. D'ailleurs, le Québec n'est pas non plus libre de problèmes.

Bref c'était problématique de passer ensuite la journée suivante à discuter de santé, d'éducation et de famille sans parler de sécurité du revenu. On pouvait aussi se demander où était le réinvestissement dans la lutte contre la pauvreté alors même qu'on est à la veille d'adopter une loi cruciale sur le sujet.

Une difficile prise de position

J'ai prévenu l'exécutif et le comité de stratégie. Nous avons eues des conversations tôt le lendemain matin qui confirmaient mon problème. De retour au Forum. Nous avons passé l'avant-midi à discuter santé et éducation, ce qui, incidemment, m'a permis de rappe-

ler le problème que nous avons avec l'assurance-médicament et le fait qu'un meilleur revenu et une société avec moins d'écarts sont des remèdes reconnus et payants à la pauvreté comme déterminant majeur de la mauvaise santé.

Sur l'heure du midi, j'ai discuté avec les représentantEs des organisations membres du Collectif présentes à ce Forum, qui allaient toutes signer cette déclaration. Ça a été suivi d'une conférence téléphonique exécutif-comité de stratégie, qui m'a appris qu'il y avait des objections fortes d'autres membres à signer sur la base de la motion de l'Assemblée nationale, toujours pour les raisons indiquées plus haut. Je me suis retrouvée, sur un vote divisé de l'exécutif, à devoir trancher. Ceci en sachant que si nous avions été prévenuEs qu'il y aurait une déclaration à signer, nous n'aurions probablement pas participé à l'événement, vu le peu de goût d'une partie de nos membres pour ce type de procédé, quitte à émettre un communiqué d'appui au fait de faire pression sur le fédéral.

Bref, la vraie position du Collectif était «oui, avec réserves». Étant cette fois mandatée pour trancher, j'ai décidé de la faire valoir à l'assemblée et au premier ministre. J'ai demandé de pouvoir signer et faire partie du consensus en indiquant cette réserve. Cette solution permettait de «parler d'une seule voix» au fédéral. Il y a eu moyen de s'entendre là-dessus quitte à ce que je m'explique ensuite sur les réserves. Et voilà.

Un bilan positif

Le bilan de cette expérience épineuse est positif. Nous avons contribué à l'avancement d'une position vis à vis du fédéral avec laquelle nous sommes d'accord (à vous aussi de jouer dans vos réseaux). Nous avons fait connaître nos préoccupations sur la question de la pauvreté et des finances publiques tant aux personnes présentes (dont j'ai eu de bons échos) qu'à un public plus large vu la retransmission télévisée. Une solution acceptable de part et d'autre a été trouvée. La position prise est cohérente avec nos options. L'événement a permis de sensibiliser davantage les médias sur l'importance du débat autour de la loi 112, après un début de commission plutôt sous-médiatisé. Et vous savez maintenant le fin mot de l'histoire.

Je termine en vous mentionnant que les transcriptions de ces deux jours de débats sont accessibles sur le site de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/021007fd.htm et 021008am.htm). Vous pourrez y constater que plusieurs participantEs se sont positionnéEs sur la priorité à accorder à la lutte contre la pauvreté. Voici même une devinette. Qui a dit que: «Le premier dollar neuf investi devrait être consacré à la lutte à la pauvreté». Réponse dans le prochain bulletin. Bien à vous, *Vivian*

PS. Le prochain bulletin vous met au parfum pour le 17 octobre et pour la programmation de l'Agora. N'oubliez pas l'appel aux objets du dernier bulletin.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

C.P 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel:

collectif@pauvrete.qc.ca Site Internet : www.pauvrete.qc.ca. Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.